
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. D.-J. LE JEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Pierre Latour.

MESSIEURS,

Par pétition au Roi, en date du 23 mars 1842, le sieur Pierre Latour, ex-maréchaussée, boutiquier à Audenarde, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Enkhuyzen (Hollande), le 1^{er} avril 1797; il a appartenu pendant plus de onze ans, avant la révolution, à la brigade de la maréchaussée à Audenarde; il s'est marié avec une femme belge en 1828; il a plusieurs enfants, et a continué toujours à résider en Belgique avec sa famille.

Toutes les autorités consultées, tant administratives que judiciaires, s'accordent à dire que le sieur Latour est un parfait honnête homme, d'une excellente conduite et digne de la faveur qu'il sollicite.

Il est à remarquer que le sieur Latour se trouve dans une de ces positions exceptionnelles auxquelles la loi a attaché une grande faveur. En faisant une simple déclaration en temps utile, il eût été considéré comme belge de naissance: c'est par ignorance de la loi qu'il n'a point rempli cette formalité.

Le Rapporteur,

D.-J. LE JEUNE.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
